

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **53 (1917)**

Heft 40

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

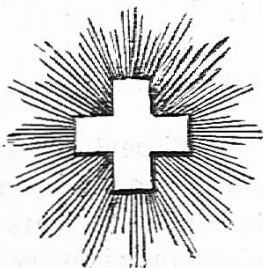
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIII^{me} ANNÉE

N^o 40
Série B



LAUSANNE

6 octobre 1917

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Revue de la Suisse allemande. — PARTIE PRATIQUE : Examens des écoles primaires du Canton de Genève. — Rédaction-Composition. — Récitation. — Comptabilité. — Arithmétique. — Gymnastique.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Bibliothèque des Ecoles normales du canton de Vaud. — La bibliothèque, qui est à la disposition des anciens élèves des Ecoles normales, est ouverte le samedi après-midi, de 2 à 4 heures, à l'intention des instituteurs et et institutrices venus à Lausanne. On peut aussi recevoir des ouvrages par correspondance. Le catalogue, qui contient actuellement environ 3500 ouvrages, est en vente au prix de 50 centimes.

CHRONIQUE GENEVOISE

Rapport sur la marche des écoles primaires (*Fin*).

La surveillance des classes gardiennes, dont l'importance grandit chaque année, a été confiée à M. Déruaz qui s'occupe de leur réorganisation et de leurs extension. Ces classes sont maintenant dotées d'un matériel de jeux et d'occupations manuelles assez complet.

La *Chambre pénale de l'enfance* est intervenue dans quelques cas où de enfants ont dû être soumis au régime de l'internement. Le plus souvent, on se contente de la liberté surveillée. Les enfants doivent alors porter chaque semaine leur livret hebdomadaire au juge qui les surveille.

La *Bibliothèque du corps enseignant primaire* continue à rendre de très grands services.

Nombre des volumes prêtés à domicile d'avril 1916, à fin mars 1917

2896

Maximum des emprunts en un jour

34

Moyenne des emprunts par jour

14

Nombre de volumes prêtés à domicile, par mois, en moyenne

241

Nombre des personnes consultant et travaillant sur place, par jour, environ

4

Les *Bibliothèques scolaires* constituent un excellent moyen d'améliorer la connaissance du français et de lutter contre les mauvaises lectures. Le Département augmente chaque année le nombre de leurs volumes et, cependant, la plupart d'entre elles sont toujours presque vides, ce qui témoigne de la continuelle circulation des ouvrages parmi la jeunesse des écoles.

L'école des Cropettes compte 637 volumes ; celle de Malagnou 320 ; les autres oscillent entre ces deux extrêmes. En général, les jeunes filles ne lisent guère les ouvrages de vulgarisation scientifique ou les voyages.

Quant aux *musées scolaires*, leurs collections sont largement mises à contribution pour l'enseignement intuitif. Les inscriptions des registres d'entrée et de sortie prouvent que nos écoles pratiquent de plus en plus les méthodes concrètes et apprécient le matériel dont elles disposent dans ce but.

La *Policlinique dentaire gratuite* a traité 3301 élèves en 1916. Le traitement a nécessité 11 500 séances environ, soit un peu plus de 3 séances en moyenne par élève.

Le nombre des dents complètement cariées et à extraire est d'environ 9 % sur le nombre total des dents atteintes de carie. Ce pour cent diminue d'année en année.

Les rapports relatifs aux *inspections spéciales* fournissent les renseignements suivants :

L'*enseignement du chant* continue à donner des résultats satisfaisants, surtout dans les classes de jeunes filles. La notation sur la portée est de plus en plus utilisée et le Département cherche à en développer l'emploi. Les examens comportaient, comme de coutume, un minimum de cinq exercices pour chaque classe. C'est d'abord un exercice d'intonation qui permet de s'assurer que les enfants connaissent les intervalles dont l'étude est prévue au programme. Les exercices de mesure montrent si, en première et deuxième année, l'élève a appris à diviser exactement le temps en 2, 3 ou 4 parties parfaitement égales (mesures à 2, 3 et 4 temps) ; puis, dans les autres années, à le partager encore en 2, 3 ou 4 subdivisions. En troisième lieu vient la lecture de quelques solfèges (chiffres et notes) déjà étudiés par les élèves, puis une lecture à vue qui constitue généralement l'exercice le mieux réussi de la série.

L'examen se termine par l'exécution de quelques chœurs, les mêmes pour toutes les écoles du canton, de sorte que tous les enfants qui sortent de nos établissements scolaires possèdent un certain répertoire de chants patriotiques et populaires, qu'ils peuvent exécuter chaque fois que l'occasion se présente.

L'*enseignement du dessin*, quoiqu'il ait souffert, lui aussi, dans une certaine mesure, des circonstances actuelles, a continué sa marche régulièrement ascendante grâce aux maîtres et maitresses dont il faut souligner l'effort et la bonne volonté. L'application normale de la méthode nouvelle est, à part quelques cas spéciaux, généralement assurée. Le dessin d'observation a fait de grands progrès et s'est heureusement développé dans le sens d'une plus grande variété et d'un plus grand nombre de croquis d'une exécution rapide et toutefois suffisamment soignée.

On remarque que les élèves des classes supérieures dessinent mieux et plus rapidement ; les programmes sont facilement parcourus et les cahiers n'ont pas

toujours assez de feuilles pour loger toute la matière des leçons. En septième année, l'application du programme a donné, de l'avis même des membres du jury, des résultats dépassant de beaucoup les espérances. On peut en dire autant des examens en cinquième et sixième année.

L'enseignement de la gymnastique aux classes de garçons pendant l'année 1916 peut être considéré comme très satisfaisant. Toutefois, à la campagne, le manque de salle ou d'installation, le chauffage parfois insuffisant, sont un obstacle, dans quelques écoles, à la pratique régulière des exercices pendant la mauvaise saison.

On cherche à donner le plus d'extension possible aux leçons en plein air et les efforts faits dans ce sens ont abouti à un résultat appréciable; bon nombre de maitres donnent leurs leçons dans les préaux ou dans les champs à proximité de l'école. Il faut regretter que tous les préaux ne soient pas utilisables à cet effet. Pendant la belle saison, les élèves de quelques classes (Saint-Jean, Coulouvrenière, Petit-Saconnex et Bernex) se sont exercés en plein air avec le torse nu, joignant ainsi aux avantages de l'éducation physique les bienfaits des bains d'air et de soleil.

Les bains des Pâquis ont été très fréquentés par les écoles et par les classes gardiennes de vacances. Les classes supérieures de la rue de Berne les ont utilisés d'une façon régulière pendant toute la belle saison. Malheureusement, l'éloignement des établissements de bains ne permet pas de donner à cette branche de l'éducation physique tout le développement qu'elle mérite.

L'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires de jeunes filles a été contrôlé dans 205 classes de la ville et des communes de Plainpalais, Carouge, Eaux-Vives, Chêne-Bougerie, Chêne-Bourg, Petit-Saconnex, Lancy; quarante-huit classes ont réclamé le concours de maitresses spéciales, soit 11 classes pour une leçon-type par semaine ou par quinzaine et 37 classes pour la direction complète de la leçon.

Les visites d'inspection tendent surtout à tenir les maitresses au courant des modifications et des perfectionnements dans les méthodes, à mettre en relief les exercices correctifs et fortifiants qui sont d'une si grande importance. La leçon-type offre le meilleur moyen d'atteindre ce but, et les visites sont, en grande partie, consacrées à ce genre de leçon.

En général, on voue à la gymnastique des jeunes filles une attention suffisante et une place convenable dans l'horaire.

Le cours didactique pour les stagiaires dames a eu lieu à l'école de la rue de Neuchâtel, une fois par semaine de février à fin mai.

Désireux de continuer à populariser la natation et les bains froids, le Département de l'Instruction publique a organisé, comme d'habitude, un cours de natation aux Pâquis pendant les grandes vacances.

L'enseignement de la couture, coupe et confection, dans les classes de jeunes filles, s'est donné régulièrement. Les exercices que comporte le programme ont été faits avec méthode. Basés sur un enseignement intuitif qui se généralise de plus en plus, répétés avec des applications pratiques, ils ont assuré la bonne exécution des confections. Celles-ci, consciencieusement terminées, et destinées, comme ces deux dernières années, à des œuvres philanthropiques, ont été faites

par les élèves, avec un élan qui leur fait honneur. Cette bonne volonté qui s'est manifestée si spontanément a été encouragée par mesdames les maîtresses, toujours dévouées à leur tâche.

Dans les classes complémentaires, l'enseignement du repassage, habilement dirigé, est suivi avec assiduité. Les résultats sont très appréciés dans les familles.

Les *leçons spéciales de langage* aux élèves atteints de dyslalie et aux arriérés dont la parole réclame des soins particuliers donnent des résultats très satisfaisants. Les élèves traités se répartissent comme suit :

Ecole des Pâquis	35 cas
Ecole du Boulevard James-Fazy	20 cas
Ecole de Varembe	10 cas

Le plus grand nombre de cas étaient dus à du sigmatisme frontal ; les autres à du sigmatisme latéral, du nasonnement, du chuintement, du bégaiement, etc. Ces traitements se poursuivront dans les autres écoles.

Le nombre total des élèves des écoles enfantines et primaires du canton de Genève est de 19 720.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Le 15 septembre, les sections de la Société pédagogique des districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Ruz étaient réunies en séance commune, au Champ du Moulin.

Après l'exécution par l'assemblée du chœur *Sur nos monts quand le soleil...*, M. Fritz Hoffmann, président de la Société pédagogique neuchâteloise, fait un exposé très complet et fort intéressant de l'activité du Comité central dans la question des allocations de renchérissement. Les nombreuses démarches faites ont heureusement abouti à un bon résultat, et M. Hoffmann donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat à ce sujet, dont nous citons les articles principaux :

Article premier. — En raison de l'augmentation constante du renchérissement de la vie, il sera versé par les communes, avant le 31 octobre 1917, une allocation extraordinaire aux membres du corps enseignant des écoles communales.

Art. 2. — Le montant *minima* de ces allocations est fixé comme suit :

a) Pour les instituteurs et maîtres mariés, fr. 300 plus fr. 50 par enfant né postérieurement au 31 décembre 1898 et n'exerçant encore aucune activité lucrative.

b) Pour les instituteurs et maîtres célibataires, fr. 200.

c) Pour les institutrices et maîtresses, fr. 100.

Toutefois, celles qui, mariées ou veuves, ont la charge exclusive d'un ménage, recevront l'allocation fixée sous litt. a.

Art. 4. — Les célibataires soutiens de famille sont assimilés aux instituteurs mariés si leur situation le justifie.

Art. 6. — Les membres du corps enseignant des écoles communales dont le revenu global dépasse annuellement fr. 5000 ne sont pas au bénéfice des dispositions du présent arrêté.

Art. 7. — Les dépenses qui résulteront de l'application du présent arrêté sont à la charge exclusive des communes.

M. Hoffmann déclare que, si la question des allocations est réglée, il reste la grosse question de l'élévation des traitements à étudier. Le Comité central désire savoir si le corps enseignant est d'accord avec ce qui a été fait jusqu'ici et si les normes données en ce qui concerne les traitements conviennent. L'assemblée unanime approuve pleinement l'activité du Comité central et de son président et leur vote de chaleureux remerciements.

Puis M. Hoffmann donne lecture d'une lettre adressée par le Comité central de la Société pédagogique au *Comité de la Caisse cantonale de remplacement*, lettre de laquelle nous détachons le passage suivant :

« Nous vous prions d'examiner au plus tôt la possibilité d'une revision du règlement de la Caisse de remplacement ainsi que de l'article 107 de la Loi scolaire.

» Il serait urgent que les nouvelles dispositions puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1918. Il y aurait lieu notamment d'envisager :

» a) Une élévation notable des taux de remplacement et, par suite, des cotisations respectives de l'Etat, des communes et des intéressés.

» b) La substitution des mots : « les trois premiers jours de remplacement effectif » par « les trois premiers jours de maladie », ou la suppression de cet alinéa. »

Lecture est aussi faite d'une deuxième lettre adressée au *Comité du Fonds scolaire de Prévoyance*, de laquelle nous citons :

« ... La situation peu enviable des membres du corps enseignant que l'âge oblige à prendre leur retraite, n'est pas sans nous préoccuper beaucoup. Bon nombre de vieux et dévoués serviteurs de l'Ecole sont contraints de renoncer à prendre un repos bien mérité, grâce à l'insuffisance notoire de la pension actuelle, malgré les améliorations apportées en 1912. De plus, les veuves d'instituteurs, leurs enfants orphelins, malgré l'indemnité de fr. 3000 prévue, se trouvent tout naturellement dans une position fort difficile.

» Le Comité central de la Société pédagogique, après l'examen de cette situation fâcheuse aussi bien pour l'école que pour les instituteurs et les institutrices, a l'honneur de prier le Comité du Fonds scolaire de bien vouloir envisager dès maintenant une revision de la loi de 1912 permettant :

» a) une augmentation de la pension ;

» b) la reversibilité, en cas de décès d'un instituteur en activité ou retraité, d'une partie de la pension sur la veuve ou les enfants mineurs en lieu et place de l'indemnité actuelle. »

Travaux. — M. L. Quartier, instituteur à Boudry, présente ensuite un rapport sur *L'examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel*. L'école d'autrefois se bornait à apprendre à lire, écrire et compter ; l'école actuelle « nouvelle » veut instruire, éduquer, préparer mieux à la vie, former des citoyens, etc. Le rapporteur fait la caractéristique de ces différentes tendances et promène ses auditeurs dans les écoles de divers pays où sont appliquées des méthodes nouvelles de pédagogie. Cet intéressant exposé de forme littéraire, tout imprégné

d'humour, est fort apprécié, quoiqu'il y ait lieu de faire de sérieuses réserves sur certaines appréciations et critiques de l'auteur.

Divers. — Avant de clôturer la séance du matin, une émouvante cérémonie a lieu. Il est pris congé de deux vétérans de l'école neuchâteloise : M. Henri Béguin, instituteur à Rochefort, et M. Frédéric-Charles Scherf, instituteur à Neuchâtel. Tous deux prennent leur retraite après une activité de 58 années pour l'un et 54 pour l'autre. Tour à tour, M. A. Zutter, président de la section de Boudry, et M. M. Montandon, président de celle de Neuchâtel, en remettant, au nom des collègues, un modeste souvenir, relèvent la longue et féconde activité de ces deux excellents ouvriers de l'école neuchâteloise, qui s'en vont entourés de l'affection, du respect et de la reconnaissance de leurs concitoyens et de leurs collègues.

M. H.-L. Gédet, au nom du Comité central adresse aussi quelques mots à nos deux doyens, membres fondateurs de la Société pédagogique. Il rappelle en outre qu'ils furent, en 1860, au nombre de ceux qui eurent tôt compris les féconds résultats qu'engendrent l'union et la solidarité, en fondant alors la Société pédagogique neuchâteloise, puis la Société pédagogique romande. Tous deux furent en outre présidents de la Société. M. G. leur remet, au nom du Comité central, un diplôme d'honneur et de reconnaissance, dû à la plume habile de notre collègue M. Jules Decreuze, instituteur à Boudry, qui a droit à toutes nos félicitations pour son remarquable travail.

M. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, adresse aussi des paroles de gratitude aux deux vétérans. Au nom du Département, il remet un service d'argent aux armes de la République, pour quarante ans de services, à Mlle Bosserdel, institutrice à Buttes, à M. Louis Russillon, instituteur à Couvet, à M. François Rossel, instituteur à Corcelles-Cormondrèche. Le diplôme de reconnaissance pour trente ans de services est ensuite délivré à Mlle Frédérique Perrin, à Couvet, à Mlle Emma Wenker, à Mme Mathilde Sulliran, à M. Ch.-Ulysse Perret, à Neuchâtel.

Au dîner, M. F. Béguin, directeur des Ecoles de Neuchâtel, adresse à son tour d'aimables paroles aux jubilaires, et rappelle avec humour des souvenirs du temps où il était l'élève de M. Scherf. Puis ce sont nos deux vétérans qui, profondément émus, remercient leurs collègues et rappellent quelques souvenirs de leur longue carrière.

Oui, chers et vénérés collègues, jouissez en paix d'une longue et paisible retraite, dans la douce tranquillité d'esprit que donne le devoir toujours fidèlement accompli.

L'après-midi, après avoir entendu la fin du travail de notre collègue Quartier, de Boudry, M. A. Dolde, instituteur à Neuchâtel, donne lecture d'un intéressant et substantiel rapport qu'il a préparé sur ce sujet : *Que faire pour rendre notre école plus active et dans quelle mesure y a-t-il lieu, pour cela, de réformer méthodes et programmes ?* M. Dolde est félicité pour son excellent travail qui, vu l'heure avancée, sera discuté dans une prochaine séance.

Question de l'Edicateur. — M. Gédet présente un bref rapport sur cet objet, au sujet duquel un seul rapport lui est parvenu, celui de Mlle Magnin, de Couvet.

Les collègues du Val-de-Travers sont satisfaits de la partie générale, mais voudraient que la partie pratique soit plus développée encore.

L'assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante, proposée par M. Gédet :

« Les membres des sections de la Société pédagogique des districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Ruz, réunis en assemblée commune au Champ du Moulin, approuvent le programme de M. Briod, rédacteur en chef de l'*Educateur*, ainsi que la manière dont il a été réalisé jusqu'ici. »

A l'unanimité moins quelques voix, l'assemblée vote une proposition demandant au Comité central d'étudier la revision du Règlement de la Société pédagogique neuchâteloise, dans le sens de rendre l'abonnement à l'*Educateur* obligatoire pour tous les membres.

H.-L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Neuveville. — Une simple et touchante cérémonie a eu lieu, le 19 septembre, dans la classe de Mlle Julie Guillaume, institutrice primaire à Neuveville. Ses collègues et ses élèves lui ont apporté leurs félicitations et mille témoignages de sympathie à l'occasion de son demi-siècle d'activité dans l'enseignement. Pendant cinquante ans, en effet, Mlle Guillaume a travaillé avec beaucoup de zèle et de dévouement à former de jeunes intelligences.

Peu de temps auparavant, l'inspecteur et une délégation de la commission d'école s'étaient rendus chez elle, afin de lui offrir leurs vœux ; et samedi dernier, 22 septembre, le synode de district réuni à Cerniaux, a tenu à fêter cette collègue digne et aimée.

On a raison de célébrer — de façon toute simple, cela va sans dire — mais au moins de marquer de semblables noces d'or, non seulement pour la rareté du fait, mais à cause de la reconnaissance et du respect qu'inspire à tous une longue carrière vouée au développement de la jeunesse.

ALICE GERMIQUET.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Plus que jamais des préoccupations financières sont à l'ordre du jour, dans les associations d'instituteurs. Le résultat de la votation populaire dans le canton de *Zurich* sur les allocations de renchérissement (70 410 oui et 23 854 non) semble agir comme un puissant stimulant sur les cantons voisins d'autant plus que, le même jour (26 août), la ville de *Zurich* adoptait, par 28 646 voix contre 3 378, une loi communale augmentant assez sensiblement les traitements du corps enseignant.

Dans le canton de *Saint-Gall*, en exécution d'une décision du Grand Conseil, du 23 mai écoulé, des allocations spéciales sont versées à 606 maîtres primaires et 41 maîtres secondaires, dont 254 célibataires et 393 mariés, ainsi qu'à 728 enfants d'instituteurs. De la somme totale de ces versements, fr. 59 758 sont à la charge de l'Etat et fr. 47 944 à la charge des communes.

Mais la société cantonale des instituteurs estime que ces indemnités sont insuffisantes. Dans son assemblée générale du 25 août, elle a voté deux résolu-

tions dont l'une demande une augmentation générale du traitement initial plus six augmentations pour années de service, de fr. 100 chacune et l'autre des indemnités spéciales pour renchérissement de la vie, allant de fr. 100 (traitement de fr. 4 200) à fr. 500 (traitement de fr. 2 400) plus fr. 50 par enfant en dessous de 18 ans, les célibataires devant toucher la moitié de ces sommes.

Dans le canton d'*Appenzell-Rh. Ext.* les instituteurs, réunis en assemblée générale, le 28 août, ont adressé une demande au Grand Conseil l'invitant à soumettre à la prochaine Landsgemeinde une loi prévoyant cinq augmentations pour années de service, de fr. 100 chacune, le maximum de fr. 500 étant obtenu au bout de dix années. En même temps, le comité cantonal a été chargé d'adresser à toutes les communes une circulaire les invitant à accorder à leurs instituteurs une indemnité spéciale de fr. 300 ainsi que fr. 50 par enfant en dessous de 18 ans.

Le Département de l'instruction publique du canton de *Thurgovie* adressa, il y a une année, une circulaire aux communes les invitant à octroyer des allocations spéciales aux membres du corps enseignant. 42 communes sur 186 se rangèrent à cette manière de voir et décidèrent l'octroi d'indemnités extraordinaires allant de fr. 50 à 300. Vu l'insuffisance de ces mesures, le Grand Conseil alloua, au printemps de cette année, au Conseil d'Etat un crédit de fr. 21 325, afin de venir en aide aux instituteurs dont la situation financière était par trop mauvaise. Cela lui permit d'accorder à 213 instituteurs, soit à un peu plus de la moitié, des allocations allant de fr. 50 à 275. (86 instituteurs = fr. 50; 56 = fr. 100; 15 = fr. 200, etc.)

Le 9 août, le Grand Conseil adopta une motion invitant le Conseil d'Etat à élaborer un projet de loi prévoyant l'allocation d'indemnités spéciales de renchérissement. Ce projet devait être élaboré aussi vite que possible et soumis au Grand Conseil dans une séance extraordinaire. Le synode scolaire cantonal adopta, à son tour, le 3 septembre, à Weinfelden, une résolution demandant la revision immédiate de la loi sur les traitements. Le traitement minimum des instituteurs primaires, par exemple, devrait être doublé et porté de fr. 1200 à 2400. Les augmentations pour années de service devraient atteindre fr. 800 au bout de 16 années de service.

Dans le canton d'*Argovie*, le Grand Conseil est saisi d'un projet de loi portant les traitements minima suivants : instituteur primaire : fr. 2000 ; maître d'une école complémentaire : fr. 2 600 ; maître d'un collège de district : fr. 3200 ; plus des augmentations pour années de service allant de fr. 100 jusqu'à 1000. La dépense totale qui résulte de ces augmentations est estimée à fr. 537 600. Mais elle ne serait atteinte que dans trois ans, vu un échelonnement spécial prévu par le projet de loi. Si elle ne peut être couverte par aucun autre moyen financier, le Grand Conseil est autorisé à prélever un impôt direct spécial. (Souvenons-nous en passant que c'est par suite de cette disposition que plusieurs lois analogues ont été rejetées par le peuple argovien.)

Le mouvement a gagné le canton de *Soleure* où plusieurs communes ont voté l'octroi d'allocations pour le renchérissement de la vie. Dans le canton de *Berne*, les inspecteurs scolaires marchent à la tête du mouvement, convoquant des réunions de délégués des communes de leurs arrondissements et des autorités sco-

laïques dans le but de leur exposer la situation financière déplorable des membres du corps enseignant. Ils ont déjà eu à enregistrer quelques succès.

Quand on compare les chiffres ci-dessus indiqués avec les indemnités accordées par la Confédération à son armée de fonctionnaires et d'employés et avec les allocations spéciales octroyées par la Direction de la Banque nationale, par exemple, on ne peut, en tout cas, pas taxer d'exagérées les revendications du corps enseignant. C'est précisément pour cette raison que nous leur souhaitons un plein succès.

Y.

PARTIE PRATIQUE

ECOLES PRIMAIRES DU CANTON DE GENÈVE

Examens de juin 1917.

ORTHOGRAPHE.

5^{me} année. — *La belette*. — En hiver, la belette demeure ordinairement dans les granges et les greniers, où elle fait la guerre aux souris et aux rats. En été, elle va à quelque distance des maisons, surtout dans les lieux bas, pour attraper les oiseaux, les couleuvres et les taupes.

Lorsqu'une belette peut entrer dans un poulailler, elle n'attaque pas les coqs ou les vieilles poules; elle choisit les poulettes et les petits poussins, les tue par une seule blessure qu'elle leur fait à la tête, et ensuite les emporte tous, les uns après les autres. Elle casse aussi les œufs et les suce avec une incroyable avidité.

6^{me} année. — On rencontre encore, dans certains hameaux écartés, des paysans qui tuent et crucifient sur la porte de leur grange des chats-huants, des chouettes, même des chauves-souris. « C'est pour l'exemple, disent-ils; le supplice de quelques scélérats intimide les autres. » Tandis que ces cadavres innocents se putréfient au profit des mouches charbonneuses, les souris mangent le grain du paysan et les moucherons lui piquent les mains et la figure.

— Eh! bonhomme, tu n'as que ce que tu mérites. En immolant tes alliés, tu t'es livré à tes ennemis. Si ces chauves-souris étaient vivantes, elles happeraient les moucherons qui t'incommodent; si tu n'avais pas assassiné ces pauvres chouettes, elles auraient purgé tes greniers des rongeurs qui les ont pillés.

Classe complémentaire. — La plupart des contrées de l'Asie méridionale et du nord de l'Afrique sont exposées aux ravages d'un fléau aussi destructeur que les inondations ou l'incendie. Des nuées de sauterelles remplissent les airs, et se précipitant sur les terres cultivées et sur les arbres, les réduisent à l'état de nudité le plus complet. Le sol en est couvert sur une immense étendue. Elles avancent rapidement sur les terres qu'elles ont dépouillées, portant avec elles la désolation et la ruine. Toute verdure a disparu de la surface de la terre; les arbres ont perdu leurs feuilles et leurs bourgeons; la nature tout entière semble replongée dans les horreurs de l'hiver le plus rigoureux. Lorsqu'elles quittent une contrée, elles s'élèvent à une assez grande hauteur et leurs armées innombrables interceptent les rayons du soleil comme le feraient les nuages les plus épais.

Analysez les mots en italique.

COMPOSITION FRANÇAISE

Cinquième année. — La bise.

N. B. *La composition doit être d'une page au moins et ne doit pas dépasser une page et demie.*

Sixième année et Classe complémentaire :

MM. et Mmes les Commissaires sont priés de distribuer aux élèves une carte représentant une des gravures que nous donnons ci-après, pages 618-619, et de leur dicter ensuite la question suivante qui s'y rapporte :



Cliché de la Maison Atar.

Le petit vaurien.

Garçons. — Le petit vaurien. — Une grand'mère ramène à l'école son petit-fils désobéissant. Décrivez cette scène.

Filles. — L'école des poupées. — La petite Jeanne joue à l'école avec ses poupées. Décrivez cette scène.

N. B. — *La composition doit être d'une page et demie au moins et ne doit pas dépasser deux pages.* (A suivre.)



Cliché de la Maison Saday.

L'école des poupées.

REDACTION-COMPOSITION

PETITES SCÈNES PRISES DANS LA VIE DE L'ENFANT. (Suite.)

a) *Degré moyen.*

46. Je fais une tartine.

SOMMAIRE : Je fais une tartine pour ma petite sœur. — La miche de pain. — Le couteau. — Le pot de confitures. — La cuillère. — Merci.

SUJET TRAITÉ : Quand je rentre de l'école, je fais une tartine pour ma petite sœur. Je prends la miche de pain et, avec un couteau bien tranchant, j'en coupe un morceau très mince. J'atteinds dans le buffet un pot de confitures. J'y enfonce et y emplis une petite cuillère. J'étends soigneusement la confiture sur la tranche de pain, puis je donne la tartine à ma petite sœur. Elle la saisit de ses deux mains, me dit merci, et la mange à belles dents pendant que je remets le pain dans la huche et les confitures dans le placard.

47. Comment on pèle une pomme.

SOMMAIRE : Devant ses camarades, un enfant pèle une pomme (une poire, une pomme de terre). Au fur et à mesure qu'il fait ce travail, ses camarades rendent compte de ses actions (oralement d'abord, puis par écrit).

48. A la maison.

SOMMAIRE : Dites exactement ce que vous faites, le soir, après la classe, quand vous êtes rentrés à la maison.

49. Une maladie.

SOMMAIRE : Racontez votre dernière maladie (ou celle de l'un de vos parents). — Les débuts. — La fièvre. — Le médecin. — Les remèdes. — Les soins. — La convalescence.

b) *Degré supérieur.*

43. Je bêche une plate-bande du jardin.

SOMMAIRE : Les habits. — La pelle. — Les mouvements du petit laboureur.

SUJET TRAITÉ : Maman me demande de lui préparer une plate-bande du jardin. Vivement j'ôte ma veste et mon chapeau; je rehausse les manches de ma chemise et mets des socques aux pieds. Puis je prends une pelle carrée. Je pose le tranchant de l'outil sur le sol, la lame à peu près verticale. J'appuie fortement le pied dessus. La lame s'enfonce avec un petit bruit. J'abaisse le manche, une motte se soulève. Je la renverse et l'émiette. Lorsque toute la planche est bêchée, j'ameublisse la terre et la nivelle avec un râteau. Alors, maman peut planter ses choux.

44. J'arrache les pommes de terre.

SOMMAIRE : Je suis allé arracher des pommes de terre. — Les fanes sont sèches. — A coups de fossoir (hoyau). — Les pommes de terre sur le sol. — Je les ramasse dans une hotte et les rapporte à la maison. — Je m'en régale au souper.

45. La récolte des pommes (des poires).

SOMMAIRE : La saison. — Une belle récolte. — Les échelles. — Les pommes cueillies à la main. — La mise en fruitier. (Voir *Educateur* 1915, page 572, La récolte des noix.)

46. La vente des poulets.

SOMMAIRE : Vous avez mis une poule couver. — Des poussins sont nés. — Vous avez été glaner pour les nourrir. — Les poulets ont grandi. — Vous les portez au marché et les vendez (à qui, comment, combien ?).

RÉCITATION

La prise de Ramscapelle.

Quatorze heures d'efforts, de tenace courage,
N'ont pu déloger les Allemands du village...
Les Belges, tout boueux, que la poudre a noircis,
Aux traits de volonté par les yeux adoucis,
Attendent simplement, résolus et stoïques,
Le moment espéré d'être encore héroïques...
Or, pour les seconder dans de nouveaux essais,
Voici qu'on leur envoie un renfort de Français,
Un appui fraternel, un supplément de braves,
Avec cet ordre net, les instants étant graves :
Livrer à Ramscapelle un furieux assaut,
Et puis, coûte que coûte, enlever le morceau !
Il est midi. C'est l'heure... Aux rangs de baïonnettes,
On désigne le but : ce tas de maisonnettes.
C'est jusqu'à ces murs-là qu'il s'agit de courir,
Et c'est d'ici là-bas qu'il va falloir mourir !
Quel instant !... Nos clairons s'avancent sur la ligne,
Mais l'officier français les arrête d'un signe,
Vers les Belges se tourne, et, dans l'immense émoi,
Jette une variante au cri de Fontenoy.
« Clairons belges, dit-il avec un geste large,
Nous vous cédon l'honneur de sonner cette charge ! »
A ce suprême hommage aux frères malheureux,
Qui n'eurent que le tort d'être trop peu nombreux,
En face de la mort qui les guette, les nôtres
Trouvent le temps encor de s'émouvoir pour d'autres.
Cependant, radieux, dans leurs habits souillés,
Le cœur gonflé d'orgueil, — et puis les yeux mouillés,
Les clairons belges, fiers, ont, d'un geste farouche,
Pour la charge, cloué leurs cuivres à leur bouche !
Le rythme clair jaillit, pressé, précipité,
Par nos clairons à nous aussitôt répété,
Et la troupe, que lie un pacte intraduisible,
S'élançe éperdument, désormais invincible !

M. ZAMACOÏS.

NOTES : *Ramscapelle*, localité belge ; — *Fontenoy*, ville de Belgique, près de Tournai ; *le cri de Fontenoy*, allusion au : « Tirez les premiers, Messieurs les Anglais ! »

COMPTABILITE

On appelle **prix de revient** d'un objet, d'une marchandise, ce que coûte réellement cet objet, cette marchandise, au producteur, au fabricant, au négociant.

Le **prix de revient** d'un objet ou d'une marchandise comprend souvent, outre les frais d'achat et de main-d'œuvre, les frais de transport et de douane, ainsi qu'un % plus ou moins élevé de nombreux frais généraux (intérêts du capital de roulement, loyer, amortissement des machines, impôts, assurances, dépenses de bureau et de voyages, etc.

Le **prix de revient** joue dans la vie pratique un rôle considérable. Celui qui n'en tient pas compte travaille *au jugé* et bien souvent à perte.

7. Prix de revient d'une porte.

Pour faire cette porte, il a fallu : 6 planches en sapin de 2,5 m. de long et 2 dm. de large, à fr. 4,50 le m²; 2 autres planches de 2 m. de longueur et 48 cm. de largeur, à fr. 5 le m²; 1 seuil en chêne d'une valeur de fr. 3; 3 gonds à fr. 0,90 l'un; 1 serrure avec clef à fr. 4,50; 2 poignées à fr. 1,50 l'une; 8 vis à fr. 0,90 la douzaine; 17 heures de menuisier à fr. 0,80 l'heure.

On a peint, à raison de fr. 1,40 le m² :

a) 2 faces mesurant chacune 2,4 m. de hauteur et 1,25 m. de largeur.

b) l'ébrasement intérieur, mesurant au total une longueur de 5 m. et une largeur de 25 cm.

Quel est le **prix de revient** de cette porte ?

Prix de revient d'une porte.

	F. C.
Planches en sapin, 6 de 2,5 m. de long et 0,2 m. de large à fr. 4,50 le m ²	13 50
2 de 2 m. de long sur 0,48 m. de large à fr. 5 le m ²	4 80
Seuil en chêne	3 —
Gonds, 3 à fr. 0,90 l'un	2 70
Serrure avec clef	4 50
Poignées, 2 à fr. 1,50 pièce	3 —
Vis, 8 à fr. 0,90 la douzaine	0 60
Heures de menuisier, 17 à fr. 0,80 l'heure	13 60
Peinture : 2 faces de 2,4 m. $\times$ 1,25 = 6 m ² .	
Ebrasement intérieur : 5 m. $\times$ 0,25 m. = 1,25 m ²	
Ensemble : 7,25 m ² à fr. 1,40	10 15
TOTAL . . .	Fr. 55 85

F. MEYER.

ARITHMÉTIQUE

Solution des problèmes pour les maîtres

proposés dans l'Éducateur du 4 août 1917.

N° 1. Construire la figure. Voir l'énoncé. Les angles BAD, ADE, DEF, etc., sont égaux comme alternes-internes, donc les triangles BAD, ADE, EDF, etc.,

sont semblables, puisqu'ils ont 3 angles égaux, et ils sont tous semblables au grand triangle ABC. On a donc la proportion continue :

$\frac{BC}{AC} = \frac{BA}{AD} = \frac{AD}{DE} = \frac{DE}{EF}$, etc., d'où, en comparant le 2^e premiers membres, puis le 2^e et le 3^e, puis le 3^e et le 4^e, il résulte :

$$\begin{aligned} AD &= \frac{AC \times BA}{BC} = 3 \times \frac{4}{5} \\ DE &= \frac{AD \times AD}{BA} = 3 \times \left(\frac{4}{5}\right)^2 \\ EF &= \frac{DE \times DE}{AD} = 3 \times \left(\frac{4}{5}\right)^3 \end{aligned}$$

Les segments de la ligne brisée forment donc une progression décroissante dont le nombre des termes est infiniment grand, la raison $\frac{4}{5}$. La somme des segments sera donc, en appliquant la formule

$$S = \frac{a}{1 - r} = \frac{12/5}{1 - 4/5} = \frac{12/5}{1/5} = 12 \text{ m.}$$

Réponse : Il lui aurait fallu 12 m. de cordeau.

J. ROLLIER, Reconvilier.

N° 2. On aura :

Pages	1 à	9	=	9	nombres de 1 chiffre	=	. .	9	chiffres.
»	10 »	99	=	90	»	2 chiffres	=	. .	180 »
»	100 »	999	=	900	»	3 »	=	. .	2700 »
»	1000 »	1645	=	645	»	4 »	=	. .	2584 »

Total, pages 1 à 1645. 5473 chiffres.

Réponse : Il faudra 5473 chiffres.

C. HÆSLER, Bienne.

N° 3. Numérotions les 9 points comme suit :

1	2	3
4	5	6
7	8	9

Partant du point 1, traçons la ligne qui joint les points 1, 2, 3, que nous prolongeons au-delà de 3 d'un cm. ; allons ensuite par les points 6, 8 jusqu'à un cm. au-dessous de 7 ; revenons par les points 7, 4 jusqu'à 1 ; puis traçons la diagonale 1, 5, 9. Les 9 points seront touchés.

MM. Maurice Reymond, Chevilly, E. Baumgartner, Bienne, et Paul Perrenoud, Pâquier (Val de Ruz) nous ont aussi adressé des solutions exactes.

Problème pour les maîtres.

Un jour d'été, une pie aperçoit de l'eau dans un trou conique (tronc de cône) de 108 mm. de diamètre au fond. Elle accourt et constate que l'eau a une surface de 216 mm. et s'élève à une hauteur de 72 mm. La pie ne pourrait atteindre l'eau que si sa surface avait 288 mm. de diamètre. Elle vole vers un trésor qu'elle a découvert; combien faudra-t-il qu'elle y prenne de médailles de 3 mm. d'épaisseur et 48 mm. de diamètre pour qu'en les portant dans l'eau elle puisse boire à son aise? (Vieux problème hindou, modernisé quant aux mesures.) M. à L.

Adresser les solutions, avant le 20 octobre, au rédacteur de la Partie pratique.

GYMNASTIQUE

*Cours pour l'introduction du Manuel fédéral de gymnastique
du 26 au 30 août, 1917, à Aigle.*

Exemple de leçon normale

d'une durée de vingt-cinq à trente minutes pour élèves de neuf à quinze ans,
(degrés intermédiaire et supérieur),
pour localités privées de salles gymnastique. (Température basse.)

Remarques. Tous les élèves exécutent les exercices simultanément; il ne doit y avoir aucun repos. Toutefois, sur un signal du maître, les élèves faibles prendront un petit repos pendant l'exécution des mouvements du chap. II ou IV.
— E. R. = Exercices respiratoires.

- I. a) Dans la colonne de marche ou la colonne par deux : Passer de la marche à la course et vice versa. — E. R.
- I. b) 1), pos. la j. g. en av. br. en h., — fl. la j. g. m. à la nuque. (4 M.)
2), pos. la j. g. de côté, br. de côté, — fl. la j. g. m. à la nuque. (4 M.)
- II. Pas de course sur place en lev. alt. une j. fl. en av. (en arr). Par exemple : 8 pas de course sur place alt. à 8 pas de course sur place en lev. alt. les j. fl. — E. R.
- III. En stat. normale les br. fl. :
 - a) incl. le torse en av., — le fl. en arr. br. en h. — revenir à l'incl., — redresser; — fl. les j. à fond. en td. les bras de côté.
 - b) fl. le torse en arr. br. de côté, — le fl. en av. br. en bas, — revenir à la flex. en arr., — redresser; — fl. les j. à fond. en td. les br. de côté.
 - e) tour. le torse à g., — le fl. à dr. br. d. en bas le g. en h., — revenir, le tour. à dr. et même ex.; — fl. les j. à fond. en td. les br. de côté.
- IV. Sauter a) pieds joints sur place; b) en hauteur, c) par-dessus un camarade en app. sur les m. et les genoux.
- V. Jeu : Le jour et la nuit. — Suivant la température : Deux, c'est assez.

E. HARTMANN.

Edition J.-H. JEHEBER, Genève

25, Rue du Marché, 25

Pour paraître prochainement:

O. S. MARDEN

Le Corps et l'Esprit

ou comment établir l'harmonie entre eux.

Un volume petit in-16, broché, environ fr. 3.—

O. S. MARDEN

L'attitude Victorieuse

Un volume in-12 carré, environ fr. 4.—

Ralph Waldo TRINE

Le Bien suprême

Comment l'acquérir.

Un volume petit in-16, broché, environ fr. 2.50

H. W. S.

Le secret d'une vie heureuse

5^{me} édition abrégée.

Un volume petit in-16, broché fr. 2.50, cartonné fr. 3.25

Almanach pour Tous

pour l'année 1918. fr. —.60

Calendrier à effeuiller

avec méditations pour chaque jour, d'après F. B. Meyer, pasteur à Londres

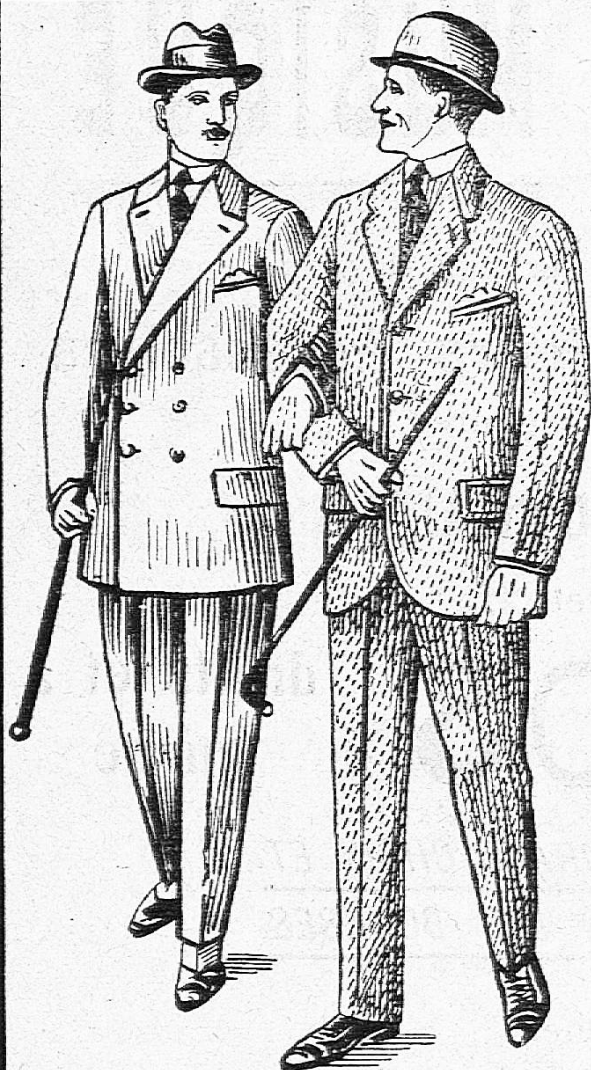
fr. 4.80

Editions ATAR — GENÈVE

Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
»	» Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » » 2 ^{me} série Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie.	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
»	» » » » » réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 2.—
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 2.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
»	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements
Cravates
Bretelles

10 ⁰/₀
au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

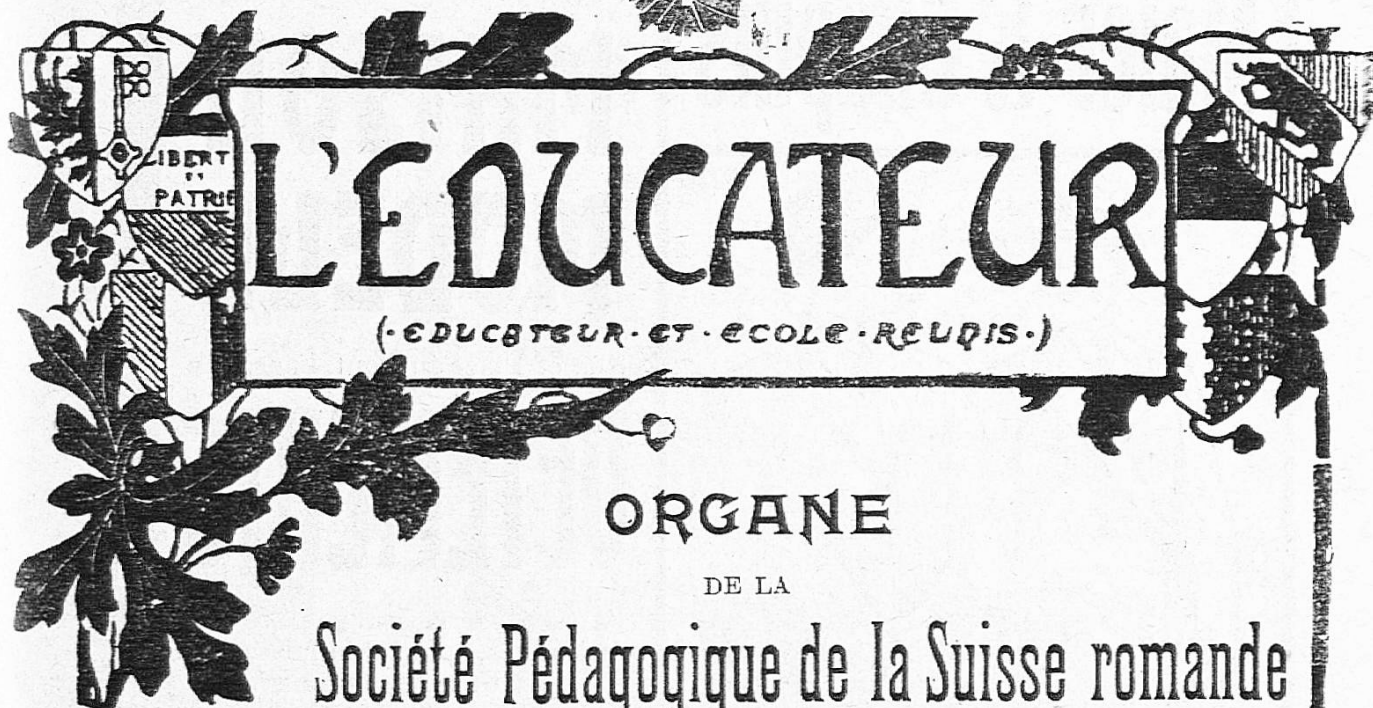
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIII^{me} ANNÉE. — N° 41.

LAUSANNE — 13 octobre 1917.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · RELIGIEUSE ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: L. Grobety, instituteur, Vaultion.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

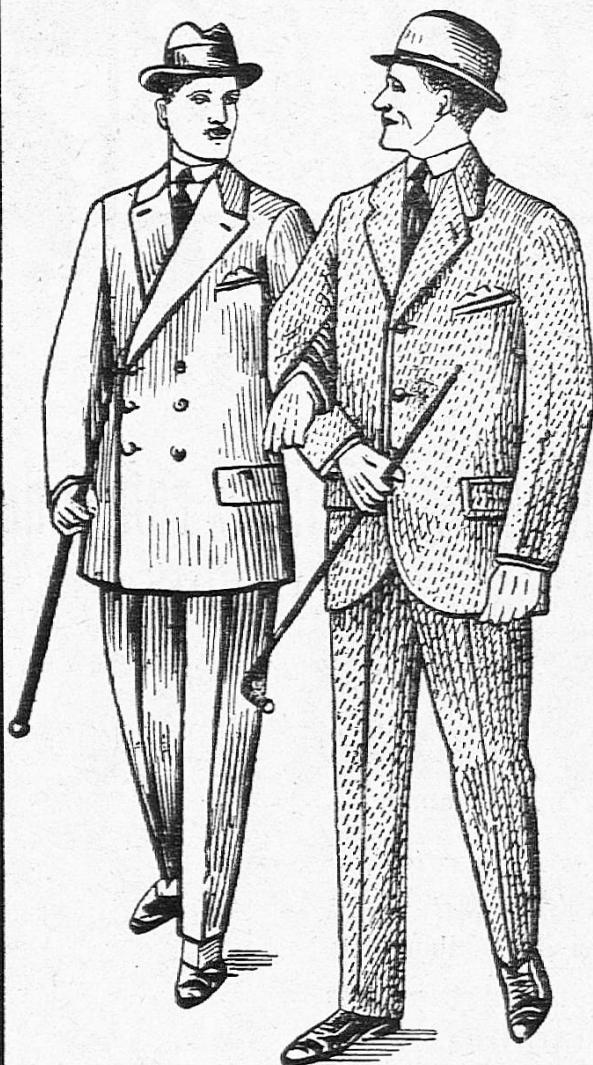
Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements

Cravates

Bretelles

10 %
au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Vaud

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs : M. Burnier, Paul, à Grandcour.

Institutrices : Mlles Chevalley, Marguerite, à Corrençon (St-Cierges), Oehlé, Alice, à Chavannes s/Morges, Laurent, Alice, à la Croix-Blanche (Epalinges), Leyvraz, Rachel, au Sépey (Ormont-Dessous).

* * *

Dans sa séance du 27 septembre 1917, le Conseil d'Etat a nommé :
à titre provisoire et pour une année, Mademoiselle Marthe Schärer-Mellet, en qualité de maîtresse secondaire à l'Ecole supérieure des jeunes filles de Lausanne.

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGER-MOULIN Rue de Bourg, 35, Lausanne		
	Draperies, Nouveautés pour Robes. Trousseaux complets. Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux. Escompte 10 0/0 au comptant.	

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le **MARDI A MIDI**.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Pour paraître prochainement :

H. ROORDA VAN EYSINGA

LE PÉDAGOGUE N'AIME PAS LES ENFANTS

Un vol. in-16 Fr. 2.—

Parmi les ouvrages qui ont été publiés, ces dernières années, sur le problème de l'éducation, celui de M. Henri Roorda, intitulé « *Le Pédagogue n'aime pas les Enfants* », est, certes, l'un des plus captivants et des plus suggestifs. C'est un livre qu'on lit en souriant et qu'on prend au sérieux. L'auteur, avec beaucoup de verve et une conviction communicative développe cette idée que l'instruction donnée aux écoliers d'aujourd'hui n'a pas la valeur GÉNÉRALE qu'on veut bien lui attribuer. Il nous explique pourquoi « à notre époque, l'ignorant est si souvent la caricature du savant ». Le *savoir* de l'élève n'augmente pas son *pouvoir*.

Puis, sans tenir absolument à l'exemple qu'il donne, M. Roorda montre que des écoles très différentes des écoles actuelles sont concevables et réalisables.

Enfin dans un dernier chapitre, il exprime brièvement son optimisme révolutionnaire, lequel donne une signification claire à ses principes pédagogiques.

Beaucoup de personnes aimeront ce livre, parce qu'elles sentiront, en le lisant, que les écoliers ont en M. H. Roorda un défenseur brillant et courageux.